



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2016-228

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-08-004 - 01-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC des Fontanelles sous le n° 12722 (1 page)	Page 3
R76-2016-07-29-017 - 02-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de SIOULS sous le n° 12718 (1 page)	Page 5
R76-2016-07-29-018 - 03-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de SIOULS sous le n° 12719 (1 page)	Page 7
R76-2016-07-29-019 - 04-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de SELIEYS sous le n° 12655 (1 page)	Page 9
R76-2016-09-05-008 - 05-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC du CAMP CLAUX sous le n° 12654 (1 page)	Page 11
R76-2016-07-29-020 - 06-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. LAMOUREUX Patrick sous le n° 12710 (2 pages)	Page 13
R76-2016-07-29-021 - 07-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme LASSERRE Solange sous le n° 112678 (1 page)	Page 16
R76-2016-07-29-022 - 08-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. LAVAL Bertrand sous le n° 12704 (1 page)	Page 18
R76-2016-07-29-023 - 09-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. MANHAVAL Christian sous le n° 12709 (1 page)	Page 20
R76-2016-07-29-024 - 10-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. LAMOUREUX Patrick sous le n° 12710 (1 page)	Page 22
R76-2016-07-29-025 - 11-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. MIQUEL Christophe sous le n° 12646 (1 page)	Page 24
R76-2016-07-29-026 - 12-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. PRENDS de la GRAINE sous le n° 12657 (1 page)	Page 26
R76-2016-07-29-027 - 13-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. RISPAL Eric Lucien sous le n° 12656 (1 page)	Page 28
R76-2016-08-10-025 - 14-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme RIVIERE Martine sous le n° 12726 (1 page)	Page 30
R76-2016-07-29-028 - 15-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. ROUQUETTE Laurent sous le n° 12660. (1 page)	Page 32
R76-2016-07-29-029 - 16-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - SCEA DE GRABOSC sous le n° 126663 (2 pages)	Page 34
R76-2016-07-29-030 - 17-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. VABRE Philippe sous le n° 12661 (1 page)	Page 37
R76-2016-07-29-031 - 18-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme VERMOREL Françoise sous le n° 12717 (2 pages)	Page 39

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-08-004

01-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC des  
Fontanelles sous le n° 12722

*01- dossier autorisation d'exploiter - GAEC des Fontanelles -  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

GAEC DES FONTANELLES  
Monsieur BEYER Alain  
Monsieur LARNAUDIE Didier  
Le Lebous  
12120 COMPS LA GRAND VILLE

Rodez, le 8 août 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Messieurs,

J'accuse réception le de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 7,3718 hectares situés sur la(les) commune(s) de CENTRES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016
- Numéro d'enregistrement : C 1612722

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du .

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

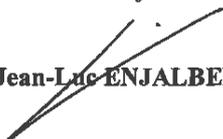
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, *Messieurs* ; l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
Jean-Luc ENJALBERT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-017

02-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de  
SIOULS sous le n° 12718

*02-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de SIOULS sous le n° 12718.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

GAEC DE SIOULS  
SIOULS  
12170 LA SELVE

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 69,5009 hectares situés sur la(les) commune(s) de SELVE (LA).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612718**

**En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29 novembre 2016.**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus.**

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

**Jean-Luc ENJALBERT**



Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-018

03-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de  
SIOULS sous le n° 12719

*03-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de SIOULS sous le n° 12719.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

GAEC DE SIOULS  
SIOULS  
12170 LA SELVE

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 37,1071 hectares situés sur la(les) commune(s) de RULLAC-SAINT-CIRQ.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **29 juillet 2016**
- Numéro d'enregistrement : **C1612719**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du . **29 novembre 2016**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-019

04-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de  
SELIEYS sous le n° 12655

*04-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC de SELIEYS sous le n° 12655.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

GAEC DES SELIEYS  
La Garrigue  
12170 LA SELVE

**29 JUL. 2016**

Rodez, le

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,3 hectares situés sur la(les) commune(s) de SELVE (LA)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612655**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent **accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-008

05-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC du  
CAMP CLAUX sous le n° 12654

*05-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - GAEC du CAMP CLAUX sous le n° 12654.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

GAEC DU CAMP CLAUX  
Camp Claux  
12260 VILLENEUVE

Rodez, le **29 JUL. 2016**

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 28,8398 hectares situés sur la(les) commune(s) de VILLENEUVE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612654**

**En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29 novembre 2016.**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus.**

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-020

06-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
LAMOUREUX Patrick sous le n° 12710

*06-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. LAMOUREUX Patrick sous le n° 12710.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur LAMOUREUX Patrick  
La Pesturie  
12600 TAUSSAC

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures agricoles – Accusé de réception de demande  
d'autorisation préalable d'exploiter**

**Références : N° dossier : C1612710**

**Date d'enregistrement du dossier complet :**

**29 JUL. 2016**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation préalable d'exploiter 19,023 hectares correspondant aux parcelles suivantes :

(Surface(s))	Commune(s)	Propriétaire(s)
19,0230 ha	TAUSSAC	TAILLEFER Jean Marie

Ces parcelles étaient précédemment exploitées par : Monsieur TAILLEFER Jean Marie, LA PESTURIE, 12600, TAUSSAC.

Les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent aux parcelles pour lesquelles vous avez demandé une autorisation préalable d'exploiter, conformément à ce que vous avez indiqué dans votre dossier de demande. **En cas d'erreur, vous devez me faire parvenir par écrit les modifications à apporter dans un délai de 15 jours après notification de ce présent accusé de réception.** L'absence de réponse dans ce délai vaut accord sur la liste des parcelles demandées.

J'accuse donc réception de votre dossier complet ; il a été enregistré sous le numéro indiqué ci-dessus à la date susmentionnée.

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Conformément aux dispositions prévues à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, la date d'enregistrement du dossier complet susmentionnée constitue le départ du délai de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, dont dispose le Préfet pour statuer sur votre demande. A défaut de notification d'une décision dans le délai de 4 mois ou, en cas de prolongation, dans le délai de 6 mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet, l'autorisation est réputée accordée.

Par ailleurs, si votre demande d'autorisation préalable d'exploiter est relative à un agrandissement ou à une réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence, je vous informe que je ferai procéder à la publicité prévue par l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime.

En outre, je tiens à vous préciser que, réglementairement, les demandes d'autorisation d'exploiter sont soumises à l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), notamment lorsque des candidatures concurrentes ont été enregistrées sur tout ou partie des biens objet de la demande. Toutefois, il n'est pas procédé à cette consultation si les biens sur lesquels porte la demande n'ont pas fait l'objet de candidatures concurrentes dans le délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet mentionné dans cet accusé de réception et si la reprise envisagée remplit l'une des conditions suivantes :

- les biens sont libres de location,
- les biens font l'objet d'une location et l'exploitant en place consent à la reprise.

Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous serez informé par courrier de la date d'examen de votre demande par cette commission ainsi que des éventuelles candidatures déposées en concurrence. Les demandes d'autorisation d'exploiter ne faisant pas l'objet de candidatures concurrentes sont transmises périodiquement à la CDOA pour information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-021

07-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme  
LASSERRE Solange sous le n° 112678

*07-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme LASSERRE Solange sous le n° 112678.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Madame LASSERRE Solange  
Calméjane  
12410 SALLES CURAN

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 90,6263 hectares situés sur la(les) commune(s) de SALLES-CURAN

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612678**

**En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29 novembre 2016**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

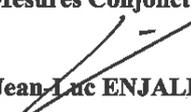
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-022

08-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
LAVAL Bertrand sous le n° 12704

*08- dossier d'autorisation d'exploiter - M. LAVAL Bertrand sous le n° 12704.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur LAVAL Bertrand  
LA CASSAGNE  
12390 RIGNAC

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 5,3344 hectares situés sur la(les) commune(s) de RIGNAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016
- Numéro d'enregistrement : C1612704

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles

Jean-Luc ENJALBERT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-023

09-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
MANHAVAL Christian sous le n° 12709

*09- dossier d'autorisation d'exploiter - M. MANHAVAL Christian sous le n° 12709.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur MANHAVAL Christian  
25 rue du LAGAST  
12160 BARAQUEVILLE

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 19,5644 hectares situés sur la(les) commune(s) de MANHAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **29 juillet 2016**
- Numéro d'enregistrement : **C1612709**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-024

10-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
LAMOUREUX Patrick sous le n° 12710

*10- dossier d'autorisation d'exploiter - M. LAMOUREUX Patrick sous le n° 12710.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur MAYRAN Thierry  
PARGAZAN  
12350 BRANDONNET

Rodez, le **29 JUIL. 2016**

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le **29/07/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 15,981 hectares situés sur les communes de BRANDONNET et de COMPOLIBAT.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/07/2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612658**

**En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29/11/2016.**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus.**

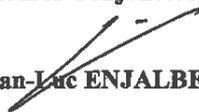
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**



**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-025

11-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
MIQUEL Christophe sous le n° 12646

*11-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. MIQUEL Christophe sous le n° 12646.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur MIQUEL Christophe  
Le Bourg  
12470 CONDOM D AUBRAC

Rodez, le **29 JUIL. 2016**

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 8,5813 hectares situés sur la(les) commune(s) de SAINT-CHELY-D'AUBRAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612646**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

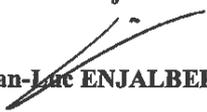
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-026

12-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
PRENDS de la GRAINE sous le n° 12657

*12-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. PRENDS de la GRAINE sous le n° 12657.  
- signé par M. le directeur départemental des territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Madame LEONARD Sylvie (PRENDS DE LA GRAINE)  
81 T Ave CAFFIN  
94210 St MAUR des FOSSES

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 0,2587 hectares situés sur la(les) commune(s) de REQUISTA

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016
- Numéro d'enregistrement : C1612657

**En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29 novembre 2016.**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus.**

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles

Jean-Luc ENJALBERT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-027

13-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
RISPAL Eric Lucien sous le n° 12656

*13-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. RISPAL Eric Lucien le n° 12656.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur RISPAL Eric Lucien  
Cuzuel  
12210 MONTPEYROUX

Rodez, le **29 JUIL. 2016**

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 0,613 hectares situés sur la(les) commune(s) de MONTPEYROUX

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016
- Numéro d'enregistrement : C1612656

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-08-10-025

14-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme  
RIVIERE Martine sous le n° 12726

*14-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme RIVIERE Martine sous le n° 12726.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19

Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Madame RIVIERE Martine  
Campjauzan  
12240 PRADINAS

Rodez, le 10 août 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 75,84 hectares situés sur la(les) commune(s) de CABANES, PRADINAS, TAYRAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C 1612726**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-028

15-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
ROUQUETTE Laurent sous le n° 12660.

*15-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. ROUQUETTE Laurent sous le n° 12660  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur ROUQUETTE Laurent  
LE BOURG  
12320 SENERGUES

Rodez, le **29 JUIL. 2016**

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 11,097 hectares situés sur la commune de SENERGUES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612660**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

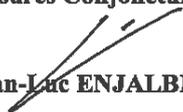
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'**attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-029

16-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - SCEA DE  
GRABOSC sous le n° 126663

*16-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - SCEA DE GRABOSC sous le n° 126663.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural

Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

SCEA DE GRABOSC  
GRABOSC  
12350 DRULHE

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures agricoles – Accusé de réception de demande  
d'autorisation préalable d'exploiter**

Références : N° dossier : C1612663

**Date d'enregistrement du dossier complet : 29 juillet 2016**

Mesdames, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation  
préalable d'exploiter **50,1981** hectares correspondant aux parcelles suivantes :

(Surface(s))	Commune(s)	Propriétaire(s)
3,7905 ha	DRULHE	LATAPIE Bernard
0,5730 ha	DRULHE	EARL DE GRABOSC
45,2842 ha	DRULHE	PUECHBERTY M. Thérèse et Michel
0,5504 ha	VAUREILLES	PUECHBERTY Lionel LABORIEUX Séverine

Ces parcelles étaient précédemment exploitées par : EARL DE GRABOSC , Grabosc,  
12350, DRULHE.

Les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent aux parcelles pour  
lesquelles vous avez demandé une autorisation préalable d'exploiter, conformément à ce  
que vous avez indiqué dans votre dossier de demande. **En cas d'erreur, vous devez me  
faire parvenir par écrit les modifications à apporter dans un délai de 15 jours  
après notification de ce présent accusé de réception.** L'absence de réponse dans ce  
délai vaut accord sur la liste des surfaces demandées.

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

J'accuse donc réception de votre dossier complet ; il a été enregistré sous le numéro indiqué ci-dessus à la date susmentionnée.

Conformément aux dispositions prévues à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, la date d'enregistrement du dossier complet susmentionnée constitue le départ du délai de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, dont dispose le Préfet pour statuer sur votre demande. A défaut de notification d'une décision dans le délai de 4 mois ou, en cas de prolongation, dans le délai de 6 mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet, l'autorisation est réputée accordée.

Par ailleurs, si votre demande d'autorisation préalable d'exploiter est relative à un agrandissement ou à une réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence, je vous informe que je ferai procéder à la publicité prévue par l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime.

En outre, je tiens à vous préciser que, réglementairement, les demandes d'autorisation d'exploiter sont soumises à l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), notamment lorsque des candidatures concurrentes ont été enregistrées sur tout ou partie des biens objet de la demande. Toutefois, il n'est pas procédé à cette consultation si les biens sur lesquels porte la demande n'ont pas fait l'objet de candidatures concurrentes dans le délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet mentionné dans cet accusé de réception et si la reprise envisagée remplit l'une des conditions suivantes :

- les biens sont libres de location,
- les biens font l'objet d'une location et l'exploitant en place consent à la reprise.

Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous serez informé par courrier de la date d'examen de votre demande par cette commission ainsi que des éventuelles candidatures déposées en concurrence. Les demandes d'autorisation d'exploiter ne faisant pas l'objet de candidatures concurrentes sont transmises périodiquement à la CDOA pour information.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-030

17-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M.  
VABRE Philippe sous le n° 12661

*17-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - M. VABRE Philippe sous le n° 12661.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Monsieur VABRE Philippe  
Le Bourg  
12160 MANHAC

Rodez, le

**29 JUL. 2016**

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Monsieur,

J'accuse réception le 29/07/2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 1,64 hectares situés sur la(les) commune(s) de MANHAC, MANHAC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : 29/07/2016
- Numéro d'enregistrement : C1612661

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 29/11/2016.

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

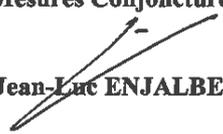
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'**attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**

Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-07-29-031

18-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme  
VERMOREL Françoise sous le n° 12717

*18-DRAAF - dossier d'autorisation d'exploiter - Mme VERMOREL Françoise sous le n° 12717.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de l'Aveyron -*

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service Agriculture Forêt  
et Développement Rural**

**Unité Forêt, Foncier  
Agricole et Mesures  
Conjoncturelles**

Affaire suivie par :  
M. CHIRAC

Accueil téléphonique et  
réception du public :  
Lundi et mardi  
de 9h00 à 12h00

Tél : 05 65 73 51 90  
Fax : 05 65 73 50 19  
Courriel :  
[ddt-ape@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-ape@aveyron.gouv.fr)

Le directeur départemental des territoires

Madame VERMOREL Françoise  
LA CONTIE  
12330 VALADY

Rodez, le 29 juillet 2016

**Objet : Contrôle des structures des exploitations agricoles**

Madame,

J'accuse réception le 29 juillet 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 9,9393 hectares situés sur la(les) commune(s) de SAINT-CHRISTOPHE-VALLON, SALLES-LA-SOURCE, VALADY

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 juillet 2016**
- **Numéro d'enregistrement : C1612717**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 novembre 2016**

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : **affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région**.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef de l'Unité  
Forêt, Foncier Agricole et  
Mesures Conjoncturelles**

  
**Jean-Luc ENJALBERT**



Adresse postale : 9 rue de Bruxelles Bourran BP 3370 12033 RODEZ CEDEX 9  
Téléphone : 05 65 73 50 00 \_ Courriel : [ddt@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>